



# Grenville-sur-la-Rouge

DE CŒUR ET DE NATURE

## AVIS PUBLIC

---

À toute personne habile à voter du territoire de la municipalité,

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

1. Lors d'une séance ordinaire tenue le 11 juillet 2017, le conseil a adopté le règlement numéro RU-902-06-2017 modifiant le règlement de zonage numéro RU-902-01-2015 aux fins de préciser les zones d'abattage d'arbres sur une base commerciale.
2. Toute personne habile à voter du territoire de la municipalité peut demander par écrit à la Commission municipale du Québec son avis sur la conformité du règlement numéro RU-902-06-2017 au plan d'urbanisme.
3. Cette demande doit être transmise à la Commission dans les 30 jours qui suivent la publication du présent avis.
4. Si la Commission reçoit une telle demande d'au moins cinq (5) personnes habiles à voter du territoire de la municipalité, celle-ci doit donner son avis sur la conformité du règlement au plan dans les 60 jours qui suivent l'expiration du délai prévu pour demander à la Commission son avis sur la conformité du règlement numéro RU-902-06-2017 au plan d'urbanisme.

Conditions pour être une personne habile à voter ayant le droit de faire une demande à la CMQ:

1. Condition générale à remplir le 11 juillet 2017:
  - Être soit domicilié dans cette municipalité, soit propriétaire d'un immeuble dans celle-ci, soit occupant d'un établissement d'entreprise situé dans celle-ci.
2. Condition supplémentaire, particulière aux personnes physiques, à remplir le 11 juillet 2017:
  - Être majeur et de citoyenneté canadienne.
3. Condition supplémentaire particulière aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise:
  - Être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité de ceux-ci, comme le seul des copropriétaires ou des cooccupants qui a le droit d'être inscrit sur la liste référendaire à titre de propriétaire de l'immeuble ou d'occupant d'un établissement d'entreprise.
  - Désignée par une résolution parmi les membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le 11 juillet 2017 et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne.

Donné à Grenville-sur-la-Rouge, ce 19 juillet 2017

Jean-François Bertrand  
Directeur général et secrétaire-trésorier